

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III B

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du **26 avril 2021** relative à un bien sis à EREZEE/MORMONT, **Rue du Gaidon 5B**, cadastré **3^{ème} Division section B n° 466G – 464V – 463^E – 464R** et appartenant à _____ nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99, § 1^{er}, 1° à 4° et D.IV.100 du Code du Développement Territorial (CoDTbis) :

(1) Le bien en cause :

1. Est situé

- en **zone d'habitat à caractère rural** au plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE adopté par un arrêté de l'Exécutif régional wallon. du 26 mars 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens n° 464R – 464V – 466G ;
- en **zone d'habitat à caractère rural pour partie et en zone agricole pour le solde** au plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE adopté par un arrêté de l'Exécutif régional wallon. du 26 mars 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien n° 463E ;

Le bien n° 464R « un chemin » appartient également aux propriétés voisines suivantes :

- rue du Gaidon n° 6 (PP 1/3) ;
- rue du Gaidon n° 5 (PP 1/6) ;
- rue du Gaidon n° 7 (PP 1/6) ;
- rue du Gaidon n° 5B (PP 1/6).

~~(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le 1^{er} janvier 1977 : permis d'urbanisme délivré le 14 novembre 2013.

Ce(s) permis a (ont) – respectivement - été délivré(s) en vue de :

- Transformation de locaux agricoles en un logement.

Remarque : Il semblerait qu'une construction se trouve sur le bien n° 466G sans autorisation.

~~(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du permis de lotir suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé : _____ portant sur la création de _____ lot(s).~~

~~(2)(3) Ce permis a été modifié par le(s) permis suivant(s) :~~

-

~~(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

-

~~(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

-

Le bien en cause n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde, ne fait pas l'objet d'une procédure de classement.

Voir annexe.

(1) Biffer ou effacer les mentions inutiles.

(2) Biffer ou effacer le cas échéant.

(3) Si un ou des permis ou certificats ont été délivrés, en indiquer la date.

A EREZEE, le ... **07 MAI 2021** ...

Le Directeur général,

F. WARZEE.

Tél : 086/320.928

Pour le Collège,



Le Bourgmestre,

M. JACQUET.

Fax : 086/320.923

Annexe concernant : EREZEE/MORMONT, Rue du Gaidon 5B – cad. 3^{ème} Division section B n° 466G – 464V – 463^E – 464R – propriétés]

Informations notariales :

1. au plan de secteur le bien est situé en

- zone d'habitat à caractère rural pour les n° 464R – 464V – 466G et pour partie du n° 463E
- zone agricole pour le solde du n° 463E
- zone forestière
- zone naturelle
- zone de services publics et d'équipements communautaires
- zone de loisir
- zone agricole d'intérêt paysager

2. est situé sur le territoire communal où les règlements régionaux d'urbanisme applicables sont :

- règlement général sur les bâtisses en site rural
- règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme

3. Plan communal d'aménagement

- PCA (ppa) n°
- zone

Date d'Arrêté :

4. PASH

- Zone d'assainissement collectif (station d'épuration collective en fonction OUI – NON / égouttage existant rue ... / égouttage futur prévu)
- Zone d'assainissement autonome (périmètre reconnu, zone agricole)

Permis d'urbanisme :

Délivré le : 14 novembre 2013

Au nom de :

Pour : Transformation de locaux agricoles en un logement

Remarque : Il semblerait qu'une construction se trouve sur le bien n° 466G sans autorisation.

Permis de lotir :

Délivré le :

Au nom de :

Pour :

Certificat d'urbanisme n°1 n°2 :

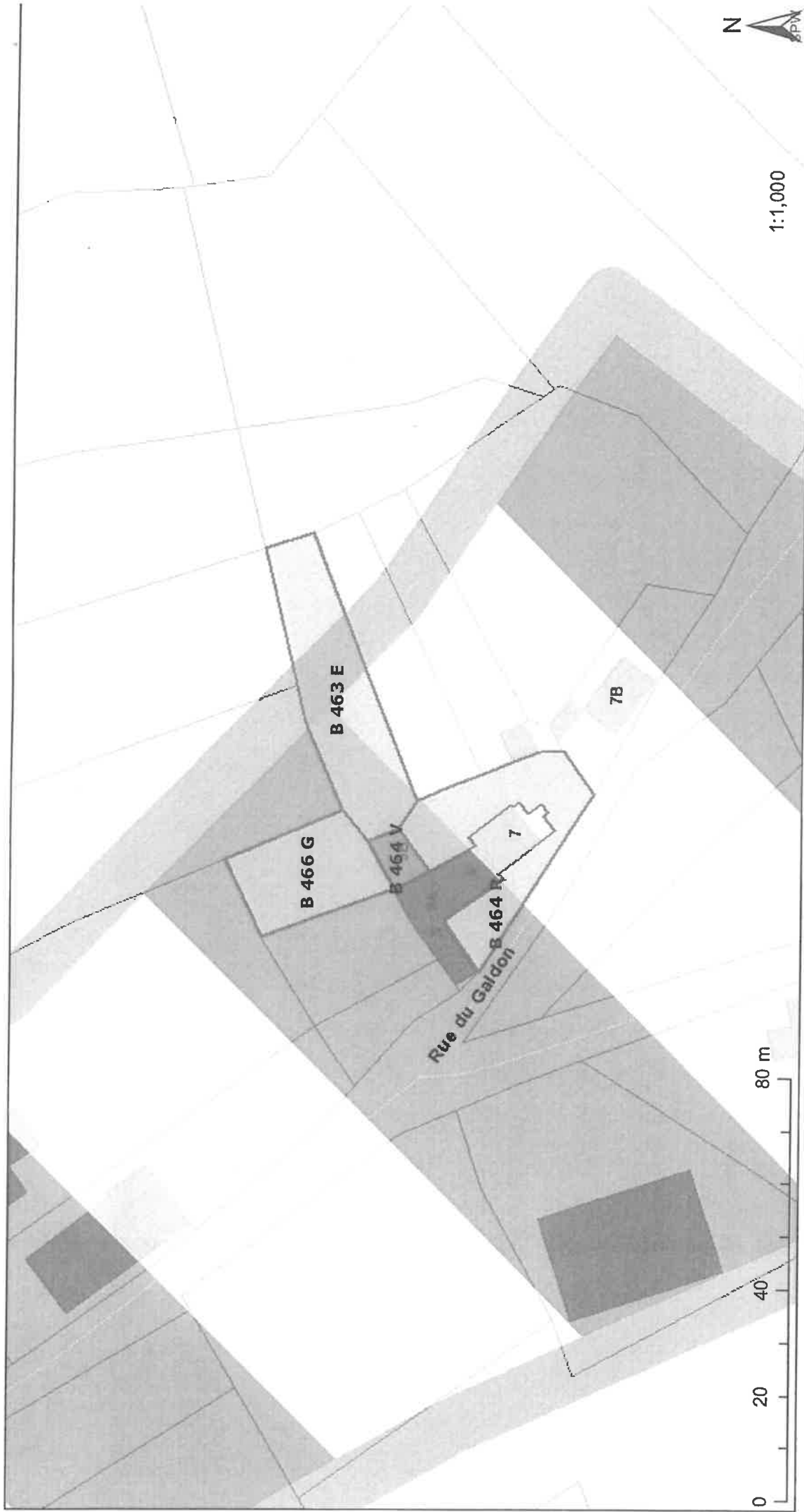
Délivré le :

Au nom de :

Pour :

A notre connaissance,

- 136bis (zones vulnérables)
- banque de données de l'état des sols visée à l'article 14 du décret relatif à l'assainissement des sols pollués
- site à réaménager
- projet d'expropriation, remembrement, ordonnance d'insalubrité, législation sur les mines, carrières et sites désaffectés
- classé, situé dans une zone de protection d'un immeuble classé, repris sur une liste de sauvegarde, inscrit à l'atlas des sites archéologiques
- concerné par la carte archéologique
- inventaire du patrimoine wallon (article 192 du CWATUPE)
- Situé dans un Périmètre d'Intérêt Paysager – ADESA Points et Lignes (PVR/LVR) pour les 4 parcelles
- Natura 2000
- périmètre d'un territoire désigné en vertu de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1973
- situé dans le Périmètre d'une zone Natura2000
- zone de prise d'eau
- situé dans une zone de prévention forfaitaire de captages
- voirie régionale (RN...) gérée par le MET
- ADESA Points et Lignes (PVR/LVR) – situé à 50 mètres de 1 point : Patrimoine – pour les 4 parcelles
- servitude de non aedificandi ou d'un alignement résultant de normes techniques routières
- infraction
- emprise souterraine de canalisation de produits gazeux ou autres
- droit de préemption
- traversé, longé par un chemin ou sentier communal repris à l'atlas des chemins vicinaux
- traversé par un axe de ruissellement concentré pour le n° 464R
- traversé, longé par un cours d'eau (catégorie : 03) repris à l'atlas des cours d'eau
- zone à risque d'aléa- très faible-faible-moyen-élevé- d'inondation
- lot de fond
- le bien bénéficie d'un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux



**GROUPEMENT
D'INFORMATIONS
GÉOGRAPHIQUES**

Auteur: PIERARD Aline

Date : 26/04/2021

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale



**GROUPEMENT
D'INFORMATIONS
GEOGRAPHIQUES**

Auteur: PIERARD Aline

Date: 26/04/2021

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)

« © Administration générale de la Documentation patrimoniale.
Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »